



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

Trente-troisième session

Lodz (Pologne), 10-13 mai 2022

Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Europe

Résumé

Le présent document délimite le cadre de travail de la Conférence régionale pour l'Europe pour la période 2022-2025. Il reflète les vues exprimées par les Membres dans différentes instances ainsi que les rôles et fonctions stratégiques de la Conférence régionale.

Suite que la Conférence régionale est invitée à donner

La Conférence régionale est invitée à approuver le Programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

ERC-ECA-Secretariat@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE

1. Il convient de rappeler que la Conférence régionale examine la situation de la région dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et adresse des avis et des recommandations concrètes, d'une part à la Conférence de la FAO, sur les questions relatives aux politiques et à la réglementation au niveau mondial, et d'autre part au Conseil de la FAO, sur les priorités, les programmes et les budgets de l'Organisation.
2. À cet égard, la Conférence régionale pour l'Europe communique le point de vue de la région sur les stratégies et les priorités de la FAO, formule des recommandations concrètes sur les activités menées au niveau régional et contribue ainsi à en améliorer l'efficacité et l'efficacités. Elle réalise en outre des évaluations au niveau régional pour alimenter la réflexion sur la durabilité du secteur agricole et de la sécurité alimentaire. Elle supervise les fonctions et les activités de la FAO dans la région, conformément aux Textes fondamentaux de l'Organisation. Elle fonctionne avec efficacité et efficacité et collabore, le cas échéant, avec les organisations partenaires concernées.
3. Les commissions techniques de la région examinent les aspects techniques et les questions importantes dans les domaines de l'agriculture (Commission européenne d'agriculture [CEA]), des forêts (Commission européenne des forêts [CEF]) et des pêches (Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures [CECPAI] et Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase). Leurs recommandations viennent compléter et éclairer les débats de la Conférence régionale sur le programme de travail, ses priorités stratégiques et les initiatives régionales.
4. Les conclusions des débats de l'ECA, de la CEF, de la CECPAI et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase ainsi que les recommandations qu'elles formulent doivent servir de base à la définition des questions soumises à la Conférence régionale pour examen et adoption et à l'élaboration des priorités régionales.
5. Afin que les priorités définies par les commissions techniques régionales sur les forêts et la pêche figurent dans le rapport transmis au Conseil de la FAO par la Conférence régionale pour l'Europe, des rapports faisant état des résultats des débats tenus lors des sessions de l'ECA, de la CEF, de la CECPAI¹ et de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase seront présentés en tant que points de l'ordre du jour distincts dans la section «questions diverses». Les résultats obtenus et activités menées par la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) sont également présentés au titre d'un point inscrit à l'ordre du jour pour information.

II. RÉSULTATS

A. Définition des priorités, structure organisationnelle et planification du budget

6. Résultat 1:

La Conférence régionale pour l'Europe communique des recommandations et des indications sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et les budgets, ainsi que sur la situation régionale et les questions touchant la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture, la pêche, les forêts, le développement rural, la durabilité, le changement climatique et d'autres thèmes transversaux de la FAO qui constituent une base solide pour la prise de décisions par le Conseil et la Conférence de la FAO, selon le cas.

¹ En raison de la pandémie de covid-19, la trente et unième session de la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures, qui devait se tenir en septembre 2021, a été reportée et se déroulera du 22 au 24 juin 2022 à Killarney (Irlande). Exceptionnellement, un rapport succinct sur les travaux menés par la Commission sera donc présenté à la trente-troisième session de la Conférence régionale pour l'Europe.

7. Indicateurs et objectifs:

- a) la Conférence régionale pour l'Europe communique des recommandations claires et précises au Conseil de la FAO, par l'intermédiaire du Comité du Programme et du Comité financier, sur les priorités et travaux de l'Organisation dans la région;
- b) les indications données par la Conférence régionale sur les questions régionales reçoivent toute l'attention qu'elles méritent de la part du Conseil et de la Conférence et lors des réunions des autres organes directeurs, s'il y a lieu.

8. Produits:

- a) la Conférence régionale adresse des recommandations claires, précises et consensuelles au Conseil sur les priorités, les programmes, la structure organisationnelle et le budget intéressant la région;
- b) les priorités régionales que la Conférence régionale a définies en s'alignant sur le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO apparaissent dans le Programme de travail et budget (PTB) pour la région et contribuent à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD).

9. Activités:

- a) examiner les décisions et les recommandations issues des diverses commissions techniques et réunions pertinentes intéressant la région et inclure leurs conclusions dans le rapport de la Conférence régionale, s'il y a lieu;
- b) examiner l'activité de l'Organisation dans la région, y compris la mise en œuvre et les résultats des programmes antérieurs en lien avec le Cadre stratégique et l'exécution des cadres de programmation par pays (CPP), et présenter des recommandations pertinentes dans le rapport de la Conférence régionale;
- c) en tenant compte des indicateurs de performance et des évaluations correspondants, examiner l'efficacité et l'efficience de la structure décentralisée (le réseau de bureaux de la FAO) qui appuie les programmes de pays et formuler des recommandations pertinentes dans le rapport de la Conférence régionale;
- d) formuler des recommandations sur les plans et les programmes mis en œuvre par l'Organisation dans la région, y compris sur les priorités spécifiques dont la FAO devrait tenir compte.

10. Méthodes de travail:

- a) liaison avec les organes statutaires compétents et d'autres institutions concernées de la région entre les sessions;
- b) collaboration entre les Membres de la région entre les sessions, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe, du secrétariat et des comités exécutifs de la CEA, de la CEF, de la CECPAI, de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et de la CGPM;
- c) contacts réguliers et consultations informelles, s'il y a lieu, parmi les Membres et entre le Président de la Conférence régionale et le Sous-Directeur général/Représentant régional, y compris pour des réunions de coordination informelles avec les secrétariats des commissions techniques régionales (en particulier la CEA, la CEF, la CECPAI, la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et la CGPM), visant à stimuler le dialogue entre les sessions;
- d) les représentants de la FAO organisent des réunions dans les pays pour communiquer des informations aux parties prenantes sur les documents techniques qui seront présentés à la Conférence régionale et rendent compte des principaux résultats desdites réunions au Sous-Directeur général. Ces réunions doivent être ouvertes à tous les agents de l'État intéressés, ainsi qu'à des représentants de la société civile, du secteur privé, du milieu universitaire, d'organisations non gouvernementales et d'organisations intergouvernementales.

B. Questions relatives aux politiques et à la réglementation: suivi et avis

11. Résultat 2:

Les recommandations de la Conférence régionale pour l'Europe fournissent à la Conférence de la FAO une base solide pour la prise de décisions sur les questions liées aux politiques et à la réglementation.

12. Indicateurs et objectifs:

- a) des recommandations précises et concrètes sont intégrées dans le rapport de la Conférence régionale et examinées par la Conférence;
- b) la CEA, la CEF, la CECPAI, la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et la CGPM formulent des avis sur les aspects régionaux des questions relatives aux politiques et à la réglementation mondiales qui sont prises en considération dans l'élaboration de l'ordre du jour des sessions.

13. Produits:

- a) des recommandations précises sur les grandes orientations des cadres politiques et réglementaires régionaux sont adressées à la Conférence.

14. Activités:

- a) examiner les tendances régionales et mondiales ayant trait aux politiques et à la réglementation et pouvant présenter un intérêt pour la région;
- b) prendre en compte les éventuels nouveaux enjeux et recommander une action concertée possible de la part de la FAO et des autres instances compétentes dans la région Europe et Asie centrale;
- c) s'agissant de définir l'ordre du jour de la Conférence régionale pour l'Europe concernant les questions de politique et de réglementation:
 - examiner les recommandations formulées par les organes statutaires de la FAO, par exemple les commissions techniques régionales, et autres réunions pertinentes dans la région;
 - examiner la situation en ce qui concerne les principaux instruments internationaux intéressant la région ainsi que les débats et initiatives qui ont lieu dans d'autres instances et ont une incidence sur le mandat de la FAO.

15. Méthodes de travail:

- a) liaison régulière avec les organes statutaires compétents de la FAO et d'autres institutions concernées de la région;
- b) consultations informelles menées auprès des Membres, selon les besoins, afin que le dialogue se poursuive entre les sessions;
- c) collaboration entre les Membres de la région entre les sessions, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale pour l'Europe, du secrétariat et des comités exécutifs de la CEA, de la CEF, de la CECPAI, de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase et de la CGPM.

C. Planification des travaux et méthodes de travail

16. Résultat 3:

La Conférence régionale pour l'Europe fonctionne avec efficacité, d'une manière dynamique, inclusive et axée sur les résultats, en se conformant aux plans de travail établis et en appliquant des méthodes de travail améliorées.

17. Indicateurs et objectifs:

- a) les ordres du jour de la Conférence régionale sont précis;

- b) les documents de la Conférence régionale présentent une page de couverture normalisée, avec un encadré présentant les mesures suggérées, et sont mis à disposition, dans les versions linguistiques requises, six semaines avant le début de la session;
- c) la Conférence régionale permet des échanges de vues et d'acquis d'expérience plus nombreux et plus spontanés entre les délégués et avec les principales organisations régionales;
- d) les rapports de la Conférence régionale sont concis et contiennent des conclusions, des décisions et des recommandations concrètes, et ils sont mis à la disposition des Membres en temps voulu.

18. Produits:

- a) un programme de travail pluriannuel pour la Conférence régionale pour l'Europe;
- b) l'examen régulier des méthodes de travail de la Conférence régionale aux fins de leur amélioration.

19. Activités:

- a) consulter les Membres de la région au sujet de l'ordre du jour et de l'organisation générale de la Conférence régionale par l'intermédiaire du Comité exécutif de la CEA;
- b) réfléchir aux moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment grâce à une plus grande concentration des efforts et une utilisation plus efficace du temps disponible;
- c) examiner la suite donnée aux recommandations formulées par la Conférence régionale pour l'Europe;
- d) examiner, selon les besoins, le règlement intérieur et les méthodes de travail de la Conférence régionale.

20. Méthodes de travail:

- a) consultation des Membres, par l'intermédiaire du Président de la Conférence régionale et du Comité exécutif de la CEA, ayant pour but de garantir la continuité des activités pendant l'intervalle de deux ans qui sépare les sessions, avec l'appui du secrétariat;
- b) consultation des Membres par écrit entre les sessions de la Conférence régionale et dans le cadre de celles-ci;
- c) modalités d'organisation adaptées aux conditions particulières pour les sessions de la Conférence régionale, dans le cadre de son règlement intérieur;
- d) délibérations structurées et ciblées durant les sessions de la Conférence régionale;
- e) prise de dispositions efficaces pour la rédaction du rapport de la Conférence régionale;
- f) appui du secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe à l'exécution et au suivi du programme de travail pluriannuel.